



**Groupe de travail du Cnis**  
***Diffusion des statistiques structurelles d'entreprises***

**Compte rendu de la consultation du 10 mars 2021**

Président : Alain DUCHÂTEAU Directeur général délégué des statistiques, des études et de l'international, Banque de France  
Rapporteuse : Christel COLIN Directrice des statistiques d'entreprises, Insee

Responsable Cnis : Stéphane TAGNANI

Destinataires : les membres du groupe de travail inscrits à la réunion de consultation

**Liste des participants**

Olivier AGUER	Insee
Isabelle ANXIONNAZ	Cnis
Séverine ARNAULT	Insee
Thomas BALCONE	SIES
Sabine BESSIERES	SDES
Pierrette BRIANT	Insee
Jean-Marie CHOLET	CFDT
Jeanne-Marie DAUSSIN	SSP
Magali DEMOTES-MAINARD	Insee
Anne DUQUERROY	Banque de France
François-Xavier DUSSUD	Insee
Gaëlle GATEAU	Insee
Guillaume HARDY	Insee
Laurence JALUZOT	SDES
Louis LE CLAINCHE	Insee
Sylvie MARCHAND	Insee
David MARTINS	CCI Ile de France
Sylvain MOREAU	Insee
Elisabeth REIGNIER	CFDT
Isabelle SENAND	FCD
Gabriel SKLENARD	Insee
Stéphane TAGNANI	Cnis
Anna TESTAS	SSP
Delphine VESSILLIER	FFB

## Compte rendu de la réunion

### Introduction

Le groupe de travail (GT) du Cnis sur la diffusion des données d'entreprises a remis son rapport en 2019. Depuis cette date, deux éditions de l'*Insee Références Entreprises* ont été publiées, se basant sur le concept d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Le rapport du GT contenait plusieurs recommandations, par exemple une collaboration renforcée avec la Banque de France et le service statistique du ministère de l'Agriculture (SSP) (cohérence des données structurelles sur l'ensemble du champ y compris finance et agriculture) ou bien une enquête auprès des utilisateurs en 2020 après la parution de la première édition de l'*Insee Références*.

Le contexte de l'année 2020 n'a pas permis de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations, notamment les collaborations avec la Banque de France et le SSP. Le questionnaire auprès des utilisateurs sera, lui, mis en ligne prochainement. Fin 2020, une deuxième édition en entreprises de l'*Insee Références* est parue et, avant de concevoir l'édition 2021, l'Insee a voulu avoir l'avis groupe de travail sur ce document. C'est l'objectif majeur de cette réunion, même si toutes les remarques et avis sont bienvenus, en particulier sur l'utilisation et la valorisation qui est faite des données.

Avant de donner la parole aux participants, Sylvain Moreau, responsable de la Direction des statistiques d'entreprises à l'Insee (DSE) (a succédé à Christel Colin), informe qu'une mission de l'Inspection générale de l'Insee est en cours sur les données structurelles d'entreprises. Les conclusions devraient être rendues d'ici un ou deux mois, et auront des conséquences sur cette publication, et plus largement sur la diffusion.

La sous-direction des transports au SDES (service statistique du ministère de la Transition écologique) est maître d'ouvrage de l'enquête sectorielle annuelle d'entreprise (ESA) dans les transports et utilise beaucoup les données profilées, dans le rapport des comptes des transports. Cette année, le rapport applique les recommandations du GT, en basculant en entreprises profilées, avec des liens vers les documents méthodologiques de l'Insee. Il n'y a pas de comparaison des données en entreprise profilée (EP) et en unité légale (UL). Sur ce point, le SDES utilise l'*Insee Références*. Durant la commission des comptes, de nombreuses questions ont été posées sur ce sujet, les documents mis en ligne n'apportant pas toutes les réponses. Les questions portaient sur un possible retour arrière, sur la présentation de séries longues, la rétropolation des données.

Le SDES va organiser un groupe de travail suite à ces interrogations. L'Insee y sera convié.

Le SSP Agriculture est également maître d'ouvrage pour l'agro-alimentaire et gros utilisateur des données. Une publication a été faite en 2019 sur le millésime 2017 selon les recommandations, présentant aussi le passage unité légale/entreprise au sens économique ou entreprise profilée. Il y a eu quelques difficultés de compréhension de la part des utilisateurs, mais l'accueil a été globalement favorable. L'explication du passage UL/EP n'a pas été reconduite dans les éditions suivantes et il n'y a pas eu de remarques. Pour l'approche régionale, le passage en EP n'a pas été mis en œuvre : le niveau EP est trop « haut » par rapport aux besoins des services régionaux (Draaf et Srise). Le SSP apprécie la mise à disposition de la base de données Florès (données locales de l'emploi, a succédé à Clap) qui est utilisée pour la régionalisation du fichier Fare. L'utilisation de cette source pour la publication de l'*Insee Références* permettrait de diffuser des données locales, plus fines que l'échelon régional, et serait très appréciée.

Pour la suite de la réunion, l'Insee présente des réflexions et des propositions pour une évolution de l'*Insee Références*.

### Réflexions générales

Quelques réflexions sur les fiches sectorielles.

- Faut-il détailler les services marchands, pour mieux faire apparaître certains d'entre eux qui sont au cœur de l'actualité, tels que l'hébergement-restauration ?
- Les contenus de chaque fiche sectorielle doivent-ils être standards ou faut-il les adapter à chaque secteur ?
- Faut-il valoriser davantage des données microéconomiques, les données macro étant disponibles sur *insee.fr* ?
- Doit-on ajouter une dimension géographique ?

- Quel est le rôle du texte : aider à la compréhension du graphique ou fournir une analyse économique ?
- Doit-on fournir des données par branche ?

D. Vessillier trouve que la forme actuelle permet de s'y retrouver. Elle est d'accord pour mettre des informations spécifiques, mais cela risque d'être très coûteux pour l'Insee. L'intérêt de cette publication est aussi de se comparer, donc il faut garder cette optique-là. La dimension géographique est également intéressante : On a perdu cette dimension avec le passage en entreprise et on en a beaucoup besoin. Le passage secteur branche est également intéressant.

J.-M. Daussin précise qu'une demande fréquente porte sur le taux d'exportation des entreprises exportatrices. Il y a aussi des demandes de données en évolution. Enfin une analyse géographique au niveau régional est encore trop macro.

S. Moreau répond que la dernière édition portait sur l'année 2018, mais que des tableaux avec des données 2017 ont été fournis qui permettent de calculer des évolutions. Le SSP a apprécié la possibilité de faire ces évolutions Il fournit des données plus détaillées sur les IAA dans sa publication annuelle (*Chiffres et Données* « Les industries et le commerce de gros agroalimentaires en 2018 : résultats économiques »).

O. Aguer précise que la notion d'entreprise est un peu antagoniste avec la dimension locale du fait de la construction des entreprises. Mais on peut faire quand même des études régionales (centres de décision, emploi, etc.). Dans certains cas, il vaut mieux utiliser des concepts d'établissements locaux ou autres. Cela dépend de l'objectif recherché. Il existe à la DR d'Occitanie un pôle, en charge de ces sujets des études économiques régionales.

S. Moreau se demande si on ne pourrait pas rajouter dans l'*Insee Références* des fiches avec d'autres unités que les entreprises. O. Aguer confirme que c'est possible, mais cela demande plus de pédagogie pour que l'utilisateur s'y retrouve.

Pour S. Bessière, la question de la standardisation n'est pas très simple. Cela dépend du niveau de la NAF (nomenclature d'activité) sur lequel travaillent les utilisateurs. Le sectoriel plus fin impose de sortir du standard, mais la comparaison entre secteur impose la standardisation.

Le SDES s'est beaucoup interrogé sur les effectifs, notamment dans Esane. Des explications sur les différentes sources et les concepts associés seraient utiles.

S. Moreau suggère de conserver les grands secteurs. Mais il faut voir avec les maîtrises d'ouvrage sectorielles comment aller plus loin, par exemple en présentant chaque année les secteurs qui ont vécu quelque chose de particulier.

S. Arnault informe qu'une réflexion est en cours sur cette question des effectifs. Le passage à la DSN (déclaration sociale nominative) a entraîné des changements, et la source Florès ne peut être intégrée dans Esane pour le moment (ce sera fait en 2022). Les estimations réalisées à partir des données des Ursoaf dans Sirius (système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques) sont plus frustes.

S. Bessière souhaite que le SDES soit associé au choix du(des) secteur(s) qui seraient développés ainsi qu'aux travaux sur les effectifs.

### **Données de cadrage sur chaque secteur**

Pistes d'évolution. Ajouter :

- le poids du secteur dans chaque région, en termes d'emploi salarié,
- la structure de l'emploi par PCS,
- la structure des immobilisations non financières.

D. Vessillier demande si on se limiterait à l'emploi salarié. Dans ce cas, comment prendre en compte les artisans, les chefs d'entreprises ? Effectivement, ce serait limité à l'emploi salarié, compte tenu des sources disponibles.

### **Ratios comptables en niveau**

Des ratios comptables en niveau sont déjà présents dans le document (taux d'exportation, taux de valeur ajoutée, taux d'investissement, rentabilité financière). D'autres peuvent être ajoutés. Leur présentation pourrait se faire par secteur (avec une approche microéconomique), par sous-secteur ou par catégorie d'entreprise.

Le SSP est favorable à l'approche microéconomique, surtout par type de contrôle (groupe franco-français, multinationale sous contrôle français, sous contrôle étranger). Ensuite, le SSP pourrait décliner ces indicateurs par sous-secteurs de façon autonome, puisqu'il a accès aux données individuelles en tant que maître d'ouvrage). C'est là qu'on pourrait avoir le taux d'exportation des entreprises exportatrices. L'Insee précise toutefois que cet indicateur figure déjà dans l'*Insee Références*, mais hors fiches sectorielles. Il y a une fiche thématique « échanges extérieurs et entreprises exportatrices ».

### **Ratios comptables en évolution**

Certains ratios comptables peuvent également être présentés en évolution. Les données en entreprise ne sont pas disponibles avant 2016, les évolutions ne peuvent être calculées avant cette date. De plus, il faut veiller à ce que la méthodologie soit constante d'une année sur l'autre.

D. Vessillier est intéressée par des évolutions sur plusieurs années. Mais elle s'interroge sur l'impact des grosses restructurations : comment avoir une méthodologie constante dans ce cas ?

Pour le moment, la méthodologie est constante pour les analyses sur deux années consécutives. Sur la partie profilée manuellement, l'évolution peut être aussi due à l'évolution des contours. Toutefois pour la cible 1 (entreprises profilées manuellement), l'Insee fait un *proforma* pour se remettre à contours constants comme en cible 2 (entreprises faisant l'objet d'un profilage automatique).

L'Insee ajoute qu'en UL aussi, il y a des restructurations, qu'on ne peut pas nécessairement isoler dans les évolutions. Les restructurations sont aussi des phénomènes économiques. De quelle évolution faut-il parler : avec restructuration éventuelle ou à périmètre constant ?

Dans tous les cas, les évolutions importantes d'une année sur l'autre sont examinées par l'Insee pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur.

### **Passage d'unité légale en entreprise**

Actuellement, une fiche sectorielle présente l'explication de ce changement de concept et l'impact sur différents indicateurs. Faut-il garder la fiche en l'état ? Le graphique en nombre d'UL et nombre d'entreprises doit-il être décliné avec d'autres indicateurs ? La valeur ajoutée ? Les immobilisations non financières ?

Le SSP trouverait intéressant de décliner ce graphique UL/entreprise avec la valeur ajoutée. Il faut bien les expliquer, car il est assez difficile à comprendre. C'est ce qui est fait dans le *Chiffres et données 2017* du SSP.

O. Aguer rappelle que l'Insee a aussi publié des graphiques élargis à d'autres indicateurs que le nombre d'entreprises dans d'autres publications de l'Insee .

Pour le SDES, ces schémas sont intéressants s'ils sont accompagnés d'une note de lecture pour dire comment les lire. Le SDES fait aussi des évolutions annuelles, car cela répond à une attente forte. En contrepartie, cela pose pas mal de questions sur la meilleure façon de le présenter.

### **Autres sujets abordés**

Le SSP informe qu'il publie des données différentes de l'*Insee Références*, car elles sont hors artisanat commercial. Cela a un impact sur l'emploi dans l'agro-alimentaire.

S. Moreau souhaiterait avoir l'avis des participants sur les commentaires de l'*Insee Références*, qui demandent beaucoup de travail d'écriture, relecture... Sont-ils utilisés ? Répondent-ils aux attentes ?

D. Vessillier utilise surtout les données chiffrées. Mais les utilisateurs peuvent être différents. Il existe donc peut-être un besoin, par exemple pour les journalistes. S. Moreau pense que les journalistes qui se servent de ce document sont également des spécialistes du sujet. Souhaitent-ils plutôt des infographies ?

Pour le SSP, le texte est utile pour les utilisateurs moins experts. Ils permettent de voir comment utiliser les données.

### **Suite de la réflexion**

S. Moreau informe qu'un questionnaire sera mis en ligne prochainement auprès des utilisateurs de l'*Insee Références*, qui reprendra un grand nombre de points abordés à cette réunion.

Il est également prévu une rencontre (date non fixée) avec les journalistes sur l'utilisation de ce document, leurs besoins.

Un compte rendu de cette réunion sera adressé aux participants en début de semaine prochaine.

Un point sur ces travaux sera fait à la prochaine commission « Entreprises et stratégies de marché » du Cnis le 25/03. Un retour sur la mission de l'Inspection générale sera également fait à cette commission, plutôt à la réunion d'automne.

Enfin, des remarques sont toujours possibles auprès du Cnis.

### **Remarques de la CFDT, qui n'a pu intervenir durant la réunion suite à des problèmes techniques**

Le projet présenté apporte des éléments économiques et financiers supplémentaires qui permettent de mieux identifier les caractéristiques des secteurs du système productif. Cet apport va dans le bon sens d'une meilleure mise à disposition des données produites par le système statistique public.

Données de cadrage : la sélection des données et ratios est pertinente. Ce choix permet de répondre pleinement aux besoins de l'analyse économique et financière.

L'exemple du choix des sous-secteurs de l'industrie nous interroge. Est-ce un simple exemple ou un choix définitif ? Dans ce dernier cas nous souhaiterions connaître les critères retenus. Nous suggérons d'adopter un découpage plus propice à l'analyse économique de l'industrie manufacturière :

- agro-alimentaire ;
- biens intermédiaires ;
- biens d'équipement ;
- matériel de transport ;
- biens de consommation.

Carte sur l'emploi : l'affichage du pourcentage pour chaque région apporterait une information plus riche que la mention de la capitale de Région.

Structure de l'emploi salarié et structure des immobilisations financières : ce sont deux apports conséquents pour déterminer les caractéristiques d'un secteur.

Ratios comptables : nous suggérons d'ajouter dans le partage de la VA les impôts de production et l'impôt sur les sociétés.

Principaux ratios comptables (approche micro) : ventiler par sous-secteur les moyennes pondérées et renvoyer vers une rubrique « en savoir plus » sur le site de l'Institut les données par quartile.

La décomposition de l'évolution d'une sélection de ratio pourrait aussi être renvoyée sur le site de l'INSEE ainsi que les différentes distributions d'évolution

Les commentaires ne sont pas nécessairement indispensables. Nous serions en revanche plus favorables à l'édition de fiches sectorielles à un niveau plus détaillé.

La prochaine publication publiée fin 2021 portera sur l'année de constat 2019. Par le passé ce décalage n'affectait que modérément des données structurelles. La crise sanitaire va bouleverser la valeur des données. Il serait peut-être judicieux de proposer des liens pour les secteurs et sous-secteurs vers des indices de production même si les champs diffèrent quelque peu (secteur/branche). Cette proposition, en plus de faire connaître une source complémentaire pour l'analyse sectorielle, aurait pour effet de modérer les critiques sur les décalages temporaires.

La CFDT réitère sa demande de pouvoir disposer des agrégats et ratios disponibles dans cette publication au niveau sous-section de la NAF 700 sur la base des unités légales. Jusqu'à ce jour Insee Info Service répond par la négative à nos demandes contrairement aux conclusions du groupe de travail. Ces données sont nécessaires pour établir un diagnostic commun entre partenaires sociaux des branches lors des négociations annuelles obligatoires (NAO).

Nous souhaitons féliciter les agents de la DSE pour la qualité de ce projet. Ces propositions vont dans le sens d'une meilleure connaissance du système productif.